

## Réunion du Conseil communautaire Jeudi 10 novembre 2022

### PROCES-VERBAL

1

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué le deux novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle polyvalente à EPINIAC, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

**Etaient présents :** RAPINEL Denis - BRIAND Catherine - DOLBOIS Jérôme - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - LENFANT Laëtitia - PIGEON Sylvie (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - LEBRET Gilles (Bagger-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David - MASSON Eliane (Bagger-Pican) - RAME PRUNAUX Sylvie - DESPRES Jean-Louis (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel - BEREST Audrey (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe (Roz sur Couesnon) - GOBICHON Jean-François - COLUSSI Delphine (Saint-Broladre) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcen) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Grehaigne) - LEJANVRE Jeanine (Trans-La-Forêt)- DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - BARATAUD Clarisse (Le Vivier-sur-Mer)

**Absents excusés :** CHEREL Stéphanie (procuration à DOLBOIS Jérôme) - HENRI Marie-Jeanne (procuration à FAMBON Christophe) - CHAPDELAIN Rémi (procuration à PIGEON Sylvie) - BRUNE Didier (procuration à THEBAULT Louis) - JOUQUAN Odile (procuration à RAPINEL Denis) - VETTER Arnaud (procuration à BARATAUD Clarisse) - COADIC Xavier (procuration à PRUNIER Catherine) - CAILLET Marie-José - BOURDAIS Olivier - LEVERGNEUX Julien - DAVY André - SOLIER Marie-Elisabeth

**Secrétaire de séance :** David VIGOUR

**Nombre de conseillers présents :** 29  
**Nombre de procurations :** 7





## Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance précédente en date du 20 octobre 2022

1. Exécutif – Assemblée communautaire – Démission de Madame QUEMENER Isabelle et installation de Madame MABILE Marie-Odile
2. Exécutif – Assemblée communautaire – Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales
3. Pôle Aménagement et Développement – Service Aménagement et Cadre de vie – Lotissement « La Croix Ban » à TRANS-LA-FORÊT – Vente du lot n°8 au profit de Mme BARANOWSKA Marta et M. BARANOWSKI Robert
4. Pôle Aménagement et Développement – Service Développement Economique Emploi – Le Vivier sur Mer - Ouverture des commerces les dimanches et jours fériés en 2023 – Avis
5. Pôle Technique et Environnement – Service Collecte Traitement et Valorisation des Déchets – Approbation du Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service
6. Pôle Technique et Environnement – Service Collecte Traitement et Valorisation des Déchets –Déchèteries – Règlements intérieurs – Modifications
7. Pôle Technique et Environnement – Service Technique – Parc d'activités Les Rolandières - Convention de servitude ENEDIS
8. Pôle Ressources - Service Affaires Juridiques – Compte rendu des délégations accordées au Président et au Bureau entre le 16 août et le 15 septembre 2022

Monsieur David VIGOUR, désigné conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, accepte d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate les procurations de Madame CHEREL Stéphanie à Monsieur DOLBOIS Jérôme, de Madame HENRI Marie-Jeanne à Monsieur FAMBON Christophe, de Monsieur CHAPDELAINÉ Rémi à Madame PIGEON Sylvie, de Monsieur BRUNE Didier à Monsieur THEBAULT Louis, de Madame JOUQUAN Odile à Monsieur RAPINEL Denis, de Monsieur VETTIER Arnaud à Madame BARATAUD Clarisse, de Monsieur COADIC Xavier à Madame PRUNIER Catherine.  
Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 à l'approbation du Conseil communautaire.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 est approuvé par les conseillers communautaires à l'unanimité des membres présents.



### **Exécutif - Assemblée communautaire – Démission de Madame Isabelle QUEMENER et installation de Madame Marie-Odile MABILE**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en particulier les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7,

VU l'article 273-10 du Code électoral,

VU le courrier de Madame Isabelle QUEMENER en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 dans lequel Madame QUEMENER Isabelle informe la municipalité de DOL DE BRETAGNE qu'elle démissionne de ses fonctions au sein du conseil municipal et communautaire,



**CONSIDERANT** que la démission de Madame Isabelle QUEMENER au sein du conseil municipal de DOL DE BRETAGNE entraîne automatiquement la perte de son mandat de conseillère communautaire,

**CONSIDERANT** à ce titre et conformément au code électoral qu'il convient d'installer Madame Marie-Odile MABILE dans ses fonctions de conseillère communautaire,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Le Conseil communautaire  
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES  
DECIDE**

3

- **D'INSTALLER** Madame Marie-Odile MABILE dans ses fonctions de conseillère communautaire.

**Exécutif – Assemblée communautaire – Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

**VU** la délibération n°2020-89 du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020 relative à la création des commissions thématiques intercommunales,

**VU** la délibération n°2020-90 du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020 portant composition des commissions thématiques intercommunales,

**VU** la délibération n°2020-106 en date du 16 juillet 2020 portant modification de la composition des commissions thématiques intercommunales afin de désigner des conseillers municipaux membres des commissions,

**VU** la délibération n° 2022- 93 du 21 juillet 2022 portant modification de la composition des commissions thématiques intercommunales,

**VU** la délibération n° 2022- 111 du 20 octobre 2022 portant modification de la composition des commissions thématiques intercommunales,

**VU** la demande de Madame Marie-Odile MABILE d'intégrer les commissions thématiques intercommunales suivantes : Collecte, Traitement et Valorisation des déchets et Lecture Publique/Vie Associative,

**CONSIDERANT**, pour rappel, les principes retenus pour la composition des commissions :

- Elles sont ouvertes aux conseillers communautaires titulaires et suppléants,
- Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux (sans voix délibérative) lorsqu'aucun conseiller communautaire titulaire ou suppléant de leur commune d'origine ne siège pas au sein d'une commission,
- Un conseiller communautaire peut participer à quatre (4) commissions maximum,
- Le Président et les Vice-Président(e)s seront systématiquement convié(e)s à toutes les commissions, et jugeront de l'opportunité d'y participer au regard des points inscrits à l'ordre du jour.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Le Conseil communautaire  
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES  
DECIDE**

- **DE MODIFIER** la composition des commissions thématiques intercommunales comme suit :

	Denis RAPINEL Xavier DELAUNAY François MAINSARD Arnaud VETTIER Jérôme DOLBOIS
--	---

<p><b>ECONOMIE/EMPLOI</b></p>	<p>Isabelle QUEMENER Sylvie DUGUEPEROUX Gilles LEBRET Christine FAUVEL Christophe FAMBON Nicolas BATHÉLLIER Jean-Marie TASSEL Jean-François GOBICHON Jean-Pierre HERY Jean-Pierre ROUXEL Louis LEPORT Jeanine LEJANVRE Serge BEDOUX (Mont-Dol) Louis THEBAULT Soazig DUCOUX (Epiniac)</p>
<p><b>TOURISME</b></p>	<p>Denis RAPINEL Louis THEBAULT Clarisse BARATAUD Jean-Michel TAILLEBOIS François MAINSARD Marie-José CAILLET Xavier COADIC Catherine PRUNIER-BRIAND Olivier BOURDAIS Marie-Elisabeth SOLIER Christine FAUVEL Laetitia LENFANT Marie-Jeanne HENRI Jean-Marie TASSEL Jean-Pierre HERY Elisabeth BOURDIN Gérard DUFEU Julien LEPORT (Broualan) Arnaud DE LA CHESNAIS (Epiniac) Rémi CHAPDELAINE</p>
<p><b>ENVIRONNEMENT/EAU ET ASSAINISSEMENT</b></p>	<p>Denis RAPINEL Jean-Pierre HERY Marie-José CAILLET Stéphanie CHEREL Odile JOUQUAN David GUILLOUX Gilles LEBRET Stéphane CHAPRON David VIGOUR Didier BRUNE Christophe FAMBON Nicolas BATHÉLLIER Jean-François GOBICHON Louis LEPORT Gérard DUFEU Jean-Michel TAILLEBOIS Roger CABUS (Mont-Dol) Jean-Yves GUITTON (Le Vivier/Mer) Régine LAURENT (Epiniac) Rémi CHAPDELAINE</p>



	Alain BRARD (Trans la Forêt)
COLLECTE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	<p>Denis RAPINEL Louis LEPORT Arnaud VETTIER Audrey BEREST Sylvie RAME-PRUNAU Stéphanie CHEREL Odile JOUQUAN Catherine PRUNIER-BRIAND Jérôme DOLBOIS Olivier BOURDAIS André DAVY Christine FAUVEL Didier BRUNE Marie-Jeanne HENRI Jean-Pierre HERY Elisabeth BOURDIN Marie-Odile MABILE Liliane LABARRE (Mont-Dol) Michel GOURDIN (Baguer-Pican) Thierry BRIARD (Sains)</p>
AMENAGEMENT/HABITAT/MOBILITES	<p>Denis RAPINEL Louis THEBAULT Jean-Louis DESPRES Jérôme DOLBOIS Eliane MASSON David VIGOUR Christophe FAMBON Nicolas BATHELLIER Jean-Pierre ROUXEL Elisabeth BOURDIN TAILLEBOIS Jean-Michel Roger CABUS (Mont-Dol) Nelly QUEMERAIS (Baguer-Morvan) Bruno DUMONTOY (Broualan)</p>
FINANCES	<p>Denis RAPINEL François MAINSARD Jean-Louis DESPRES Stéphanie CHEREL Isabelle QUEMENER Olivier BOURDAIS Marie-Elisabeth SOLIER André DAVY David VIGOUR Louis THEBAULT Didier BRUNE Christophe FAMBON Jean-François GOBICHON Jean-Pierre ROUXEL Louis LEPORT Jeanine LEJANVRE Jean-Michel TAILLEBOIS DUFEU Gérard Inès DE ALMEIDA (Sains)</p>

<p><b>COMMUNICATION</b></p>	<p>Denis RAPINEL Sylvie RAME-PRUNAUX Xavier COADIC Louis THEBAULT Laetitia LENFANT Delphine COLUSSI Etienne VIDON (Mont-Dol) Christophe FAMBON Armelle DUPUY (Le Vivier/Mer) Marie-Chrystelle JACQUET (Baguer-Morvan) René TRELLU (Sains)</p>
<p><b>GESTION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE</b></p>	<p>Denis RAPINEL Christophe FAMBON François MAINSARD Xavier COADIC Olivier BOURDAIS Louis LEPORT Delphine COLUSSI Béatrice CHEVALIER (Mont-Dol) Albéric MOREL (Le Vivier/Mer) Gilles TRECAN (Broualan) Joëlle TRUFFLET (Epiniac) Jérôme CHAPDELAIN (La Bousac) Claude DROVAL (Baguer-Pican) Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT (Trans-La-Forêt) Jean-Francis LEBRET (Sains)</p>
<p><b>PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE</b></p>	<p>Denis RAPINEL Sylvie RAME-PRUNAUX Clarisse BARATAUD Marie-José CAILLET Julien LEVERGNEUX Eliane MASSON Sylvie COMMEREUC Christine FAUVEL Sylvie PIGEON Laetitia LENFANT Marie-Jeanne HENRI Jeanine LEJANVRE Marie-Elisabeth SOLIER Brigitte BARBIER Audrey BEREST</p>
<p><b>LECTURE PUBLIQUE ET VIE ASSOCIATIVE</b></p>	<p>Denis RAPINEL Sylvie COMMEREUC Clarisse BARATAUD Catherine PRUNIER-BRIAND David GUILLOUX Sylvie PIGEON Laetitia LENFANT Christophe FAMBON Delphine COLUSSI Amyra DURET Jeanine LEJANVRE Brigitte BARBIER Marie-Odile MABILE</p>



	Thérèse STEWART (Mont-Dol) Régine LAURENT (Epiniac) Annie DELEPINE (La Boussac) Carole CALLARD (Sains)
SOLIDARITES	Denis RAPINEL Sylvie RAME-PRUNAU Odile JOUQUAN Jérôme DOLBOIS Eliane MASSON Nicolas BATHELLIER Marie-Elisabeth SOLIER Christophe FAMBON Marie-Paule BRIQUET (Le Vivier/Mer) Dominique LEVEQUE (Bager-Morvan) Marie-France SEVESTRE (La Boussac) Christelle NICOLE (Trans-La-Forêt)
DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE	Denis RAPINEL Christophe FAMBON Clarisse BARATAUD Sylvie RAME-PRUNAU François MAINSARD Julien LEVERGNEUX <del>Isabelle QUEMENER</del> Sylvie DUGUEPEROUX Sylvie COMMEREUC Sylvie PIGEON Elisabeth BOURDIN Gérard DUFEU Audrey BEREST Thérèse STEWART (Mont-Dol) Marylène VALLET (Broualan)

7

**Pôle Aménagement et Développement – Service Aménagement et Cadre de vie – Lotissement « La Croix Ban » à TRANS-LA-FORÊT – Vente du lot n°8 au profit de Mme BARANOWSKA Marta et M. BARANOWSKI Robert**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,  
 VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire notamment la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs,  
 VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de TRANS-LA-FORÊT n° 2021-8-4/7 en date du 26 novembre 2021 portant numérotation et nom de voie dudit lotissement,  
 VU la délibération du Conseil communautaire n° 2022-36 en date du 24 février 2022 fixant le prix de vente des terrains viabilisés en vue de leur commercialisation, à hauteur de 40,93 € HT le m²,  
 VU l'arrêté n°2022-297 en date du 2 mai 2022 portant délégation de pouvoir du Président au 1<sup>er</sup> Vice-Président afin de signer les compromis et ventes de terrains dans les lotissements à vocation résidentielle communautaires,

**CONSIDERANT** le courrier en date du 7 octobre 2022, de Mme BARANOWSKA Marta et de M. BARANOWSKI Robert, faisant part du souhait de réserver un terrain dans ledit lotissement La Croix Ban à Trans-la-Forêt - tranche 1 – lot n°8, situé au 4, rue de la Croix Ban,



**CONSIDERANT** que la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, au titre de sa compétence « Politique du logement et Cadre de vie », est compétente pour procéder à la vente à Mme BARANOWSKA Marta et de M. BARANOWSKI Robert, d'un terrain de 403 m<sup>2</sup> du lotissement « La Croix Ban » à TRANS-LA-FORÊT, au prix de 40,93 € HT le m<sup>2</sup>, soit au prix de 16 494,79 € HT,

**CONSIDERANT** qu'il est précisé que la TVA sur marge est évaluée à hauteur de 5,16 €/m<sup>2</sup>, et donc que le prix TTC dudit lot est évalué au prix de 18 574,27 € TTC,

**VU** l'avis du Bureau en date du 2 novembre 2022,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire, au Cadre vie et au Développement touristique,**

8

**Le Conseil communautaire  
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES  
DECIDE**

- **DE RESERVER** le lot n°8 de la Tranche 1 du lotissement La Croix Ban à Trans-la-Forêt, d'une superficie de 403 m<sup>2</sup> à Mme BARANOWSKA Marta et M. BARANOWSKI Robert, pendant une durée de 6 mois à compter de la présente délibération,

- **D'AUTORISER** le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer une promesse de vente sous conditions suspensives, ainsi que le futur acte authentique de vente dudit lot, au prix de 40,93 € HT le m<sup>2</sup>, à Mme BARANOWSKA Marta et de M. BARANOWSKI Robert,

- **DE PRECISER** que les frais de notaire ainsi que les frais de raccordement aux réseaux (électricité, téléphone, eaux, eaux usées, fibre optique) restent à la charge de l'acquéreur tout comme l'implantation du puisard nécessaire à la gestion des eaux pluviales dudit lot,

- **DE DEMANDER** à l'étude notariale Me DEVE, notaire à Pleine-Fougères, de procéder à l'établissement des actes notariés,

- **D'AUTORISER** le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

**Pôle Aménagement et Développement – Service Développement  
Economique-Emploi – Le Vivier Sur Mer - Ouverture des commerces  
les dimanches et jours fériés en 2023 – Avis**

**VU** la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et notamment son article 250,

**VU** les articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 du Code du travail,

**CONSIDERANT** que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron », a modifié la réglementation du repos dominical dû aux salariés dans le secteur du commerce, permettant ainsi à certains établissements employant des salariés d'ouvrir le dimanche,

**CONSIDERANT** dans ce cadre, que la commune de Le Vivier Sur Mer propose, pour l'ensemble de ses commerces, l'ouverture des dimanches et jours fériés suivants pour l'année 2023 :

- Dimanche 28 mai 2023
- Dimanche 25 juin 2023
- Dimanche 2 juillet 2023,
- Dimanche 9 juillet 2023
- Dimanche 16 juillet 2023,
- Dimanche 23 juillet 2023,
- Dimanche 30 juillet 2023,
- Dimanche 6 août 2023,
- Dimanche 13 août 2023,
- Dimanche 20 août 2023,
- Dimanche 27 août 2023,
- Dimanche 3 septembre 2023,



**CONSIDERANT** que le préalable à une telle décision par la commune est la consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, ainsi que la Communauté de communes,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Le Conseil communautaire  
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES  
DECIDE**

- **DE PORTER** un avis favorable sans réserve à la proposition d'ouverture de commerces les dimanches et jours fériés 2023 de la commune de Le Vivier Sur Mer tels qu'énoncés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

**Pôle Technique et Environnement – Service Collecte Traitement et Valorisation des Déchets – Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services (RPQS)**

**VU** l'arrêté préfectoral n° 35-2021-06-28-00011 en date du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,

**VU** le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

**VU** l'article L 224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les obligations en matière de communication sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

**VU** l'avis de la « Commission collecte, traitement et valorisation des déchets » du 14 octobre 2022,

**VU** l'avis favorable du Bureau du 2 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que chaque année, le Président de l'EPCI doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service destiné notamment à l'information des usagers,

Ce rapport comprend un certain nombre de renseignements bien définis d'ordre technique et financier.

### **1. Indicateurs techniques**

#### *A- Indicateurs relatifs à la collecte des déchets*

- Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné, variations saisonnières, le cas échéant; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) ;
- Nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets qui peuvent y être déposés ;
- Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités ;
- Types de collectes des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et fréquences de ramassage) ;
- Évolution prévisible de l'organisation de la collecte.

#### *B- Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés collectés*

- Localisation des unités de traitement ;
- Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri, par exemple) ;
- Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année ;

### **2. Indicateurs financiers**

- Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation, ...) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement ;
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué à la Collecte, au traitement et à la valorisation des déchets,

**Le Conseil communautaire  
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES  
DECIDE**

- **D'APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021 annexé à la présente délibération,
- **DE TRANSMETTRE** ce rapport aux communes concernées.

**Pôle Technique et Environnement – Service Collecte Traitement et Valorisation des Déchets – Déchèteries – Règlements intérieurs – Modifications**

10

**VU** l'arrêté préfectoral n° 35-2021-06-28-00011 en date du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel

**VU** la délibération n° 2013-52 du 6 juin 2013 instaurant le règlement intérieur de la déchèterie de Dol de Bretagne,

**VU** la délibération n°2016-134 du 9 novembre 2016 modifiant le règlement intérieur de la déchèterie de Pleine-Fougères,

**VU** la délibération n°2017-213 du 14 décembre 2017 modifiant le règlement intérieur de la déchèterie de Dol de Bretagne,

**VU** l'avis de la « Commission collecte, traitement et valorisation des déchets » du 14 octobre 2022 »,

**VU** l'avis favorable du Bureau du 2 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'avoir un règlement unique pour les deux déchèteries,

**CONSIDÉRANT** les modifications des horaires et jours d'ouvertures pour la déchèterie de Pleine-Fougères,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission « Commission collecte, traitement et valorisation des déchets » du 14 octobre 2022 », proposant un règlement unique qui encadre le fonctionnement des deux déchèteries et d'acter les nouveaux jours et horaires d'ouvertures pour la déchèterie de Pleine-Fougères,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué à la Collecte, au traitement et à la valorisation des déchets,

**Le Conseil communautaire  
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES  
DECIDE**

- **D'APPROUVER** les modifications du règlement intérieur unique pour les deux déchèteries (ci-annexé), avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **D'AUTORISER** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les pièces relatives au dossier.

**Pôle Technique et Environnement – Service Technique – parc d'Activités les Rolandières – Convention de servitude ENEDIS**

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,

**CONSIDÉRANT** la demande de servitude d'ENEDIS pour la mise en place d'une ligne électrique souterraine et la pose d'un poste de transformation sur la parcelle appartenant au domaine privé de la Communauté de communes (Parc d'Activités des « Rolandières » à Dol-de-Bretagne) :



Commune	Section	Numéros de parcelles
Dol-de-Bretagne	AM	1065

**CONSIDERANT** l'enfouissement de lignes, l'implantation de postes,  
**CONSIDERANT** que les travaux concernant cette parcelle sont réalisés dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,  
**CONSIDERANT** la convention de servitude signée par la Communauté de communes avec ENEDIS, le 13 décembre 2019,  
**CONSIDERANT** qu'ENEDIS a sollicité l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation, et afin d'établir les actes notariés portant sur les installations électriques sur les parcelles de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,

**VU** l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2022,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Le Conseil communautaire  
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES  
DECIDE**

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes notariés correspondants avec ENEDIS, en l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes pour les travaux d'enfouissement de lignes et d'implantation de poste, sur la parcelle cadastrée section AM numéro 1065,
- **DE DONNER** tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre de cette décision.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 10 novembre 2022 à 21h00.

Dol de Bretagne, le 15 novembre 2022,

**Le Secrétaire de séance  
David VIGOUR**



**Le Président  
Denis RAPINEL**



